

Compétence similaire
 Compétence complémentaire
 Compétence isolée

TABLEAU COMPARATIF DES COMPETENCES

CC Val de Bray / CC Pays Calaisien

CC Val de Bray	CC Pays Calaisien
<p><i>Aménagement de l'espace</i></p> <p>élaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Dans le cadre de l'inscription au schéma départemental, relève de la compétence communautaire la mise en place des plans cadastraux numérisés gérés par un système d'information géographique.</p>	<p><i>aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale</i></p> <p>Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et d'un schéma de secteur, pour cette compétence la communauté de communes pourra adhérer à un autre syndicat mixte,</p> <p>Etude, création, réalisation de Zone d'Aménagement Concertée, sont considérées d'intérêt communautaire, les futures Z.A.C. d'une superficie d'au moins 15 hectares, où la mixité des fonctions sera respectée (logement, activités industrielles et équipement public). Les futures Z.A.C. pourront faire l'objet d'une convention publique d'aménagement entre la communauté de communes et un aménageur,</p> <p>Participation à l'élaboration et à l'approbation de la charte de territoire du Pays du Perche Sarthois Adhésion au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois Coordination du Contrat de Développement Local avec le Département.</p>
<p><i>Développement économique</i></p> <p><i>a) Les Zones d'activités économiques</i> créer, aménager, entretenir et gérer des zones d'activités (Z.A) industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques d'intérêt communautaire. . les zones existantes au moment de l'approbation des présents statuts et ci-après listées : la ZA du Plessis sur la commune de Lamnay, la ZA et la ZC du Bray sur la commune de Vibraye . les zones nouvelles réalisées après le 18 août 2006, lorsque le coût prévisionnel d'investissement public, limité à l'achat des terrains et aux travaux de VRD, est : de 60 000 euros minimum pour les communes ayant une population inférieure ou égale à 300 habitants/de 120 000 euros minimum pour les communes ayant une population comprise entre 301 et 1000 habitants./de 180 000 euros minimum pour les communes ayant une population comprise entre 1001 et 1500 habitants./de 240 000 euros minimum pour les communes ayant une population supérieure à 1 500 habitants.</p>	<p><i>Développement Économique</i></p> <p><i>b.1. Les zones d'activités</i> L'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale d'intérêt communautaire et de leur extension : la zone du Pressoir à Saint Calais.</p> <p>Création, gestion et entretien de zones d'activités futures d'une superficie d'au moins de 5 hectares et situées à proximité d'une voie nationale ou départementale.</p> <p>Constitution de réserves foncières pour l'aménagement des futures zones d'activités dans les conditions définies ci-dessus.</p>

CC Val de Bray*b) Les actions de développement économique*

La création, l'aménagement et la gestion de tout bâtiment à usage ou vocation économique (atelier ou usine relais, pépinière d'entreprises, hôtel d'entreprises) implanté sur les zones d'activités économiques réalisées et gérées par la Communauté de Communes.

La création, l'aménagement et la gestion de toute pépinière d'entreprises et tout incubateur d'entreprises, situés à l'extérieur des zones d'activités réalisées et gérées par la Communauté de Communes.

c) Le développement de l'économie touristique, de loisirs

La CDC contribue au développement de l'économie touristique, de loisirs. Ont en la matière, un caractère communautaire les sites et équipements touristiques, de loisirs, ouverts au public au moins 25 jours par an et gérés par des associations, ainsi que les structures d'organisations du tourisme et des loisirs de la CdC.

La CdC aide au fonctionnement de l'Office de Tourisme.

création gestion du camping situé sur la base de loisirs communautaire.

Etude et réalisation d'un schéma coordonné des sentiers de randonnées sur le territoire de la CdC.

CC Pays Calaisien*b.2. Les actions de développement économique suivantes sont d'intérêt communautaire*

Prospection et accueil des nouvelles entreprises.

Conseil et accompagnement des chefs d'entreprises dans leur démarche.

Actions de promotion et de communication en direction des chefs d'entreprise et des organismes de développement.

Réalisation d'étude préalable éventuelle à la réalisation de l'immobilier d'entreprise.

Intervention sur l'immobilier d'entreprise.

Réalisation, construction et entretien de bâtiment à vocation économique (industriel, commercial, artisanal, tertiaire).

Adhésion, et/ou cotisation, et /ou participation aux organismes de développement de la Sarthe et manifestation économique locale (club d'entreprise local, Sarthe Expansion, Carrefour Entreprise Sarthe, comice agricole, foire exposition, Maison de l'emploi...).

Participation à des actions de développement économique du territoire communautaire en partenariat avec d'autres organismes de développement économique.

Mise en place et/ou gestion des politiques contractuelles avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département (Contrats Régionaux de Développement, Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce...).

Missions touristiques

Mise en valeur des chemins de randonnées situés sur la boucle du Pays Calaisien.

Accueil, animation et promotion touristique du Pays Calaisien

b.3. Le Pôle santé

Etude d'opportunité et de faisabilité du projet de pôle santé sur le territoire communautaire.

Soutien à l'installation et au maintien de professionnels de santé et notamment aux maisons de santé pluridisciplinaires dans les conditions définies par l'article L. 1511-8 et les articles R. 1511-44 à R. 1511-46 du CGCT.

CC Val de Bray***Protection et mise en valeur de l'environnement***

collecte et traitement des déchets ménagers ou assimilés par adhésion au Smirgeomes,

mise en place et gestion d'un service d'assainissement non collectif : contrôle des systèmes d'assainissement autonome.

CC Pays Calaisien

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

**Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.
Pour cette compétence la communauté de communes adhère au Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation et de Gestion pour l'Elimination des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe : collecte et traitement des déchets ménagers ou assimilés.**

Soutien à l'entretien des sentiers de randonnées comme défini par les termes des conventions signées avec les communes.

Tout ou partie de l'assainissement
Service Public d'Assainissement Non Collectif

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Relèvent de la compétence communautaire les voies communales classées et goudronnées, à l'exclusion de celles situées à l'intérieur des agglomérations, ou des hameaux, et des lotissements (zones délimitées par les panneaux réglementaires « entrée », « sortie » d'agglomération ou de hameau) dont la liste est jointe en annexe 1.

Sont exclus de la compétence communautaire :

- le balayage,
- le déneigement, le sablage, le salage par temps hivernal,
- la création d'aménagements paysagers, la plantation de végétaux et d'arbres sans lien fonctionnel avec la voirie,
- la création d'espaces de jeux et /ou de repos sans lien fonctionnel avec la voirie,
- les réseaux d'assainissement, d'eau, d'électricité, de télécommunication.

Gestion, aménagement et animation de l'espace touristique communautaire situé à Lavaré

La CdC assure l'aménagement et la gestion :

- de la base de loisirs,
- du parc résidentiel de loisirs.

La CdC assure l'animation de la base loisirs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Sont considérés d'intérêt communautaire :

- le stade d'athlétisme pour y conduire toutes actions futures relatives à son extension, à son développement, à son entretien, à son exploitation et à sa promotion.
- le Centre Artistique situé à la Cornillière à Saint Calais.

CC Val de Bray	CC Pays Calaisien
<p>Action sociale</p> <p>Relèvent de la compétence communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion du Jardin des Sens proposée aux enfants de 0 à 3 ans résidant sur le territoire (à l'exclusion des garderies périscolaires), - Le Relais Assistantes Maternelles, - L'adhésion à des dispositifs en faveur des personnes ayant une problématique liée à l'emploi, - L'adhésion au CLIC. 	<p>Missions culturelles</p> <p><u>Soutien</u> financier aux événements culturels du Pays Calaisien, définis par délibération lors du vote du budget</p> <p><u>Soutien</u> à l'emploi pour l'animation des adolescents inscrits à la MJC</p>
<p>Transport collectif des enfants</p> <p>Relève de la compétence communautaire le transport collectif des enfants domiciliés ou scolarisés sur le territoire et âgés de 16 ans au plus, si une des trois conditions suivantes est vérifiée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le transport permet, dans le cadre d'activités scolaires ou tickets sports, la fréquentation et l'usage des équipements situés sur la base de loisirs communautaire à Lavaré, 2. le transport permet aux enfants de participer aux activités prévues dans le cadre du ticket sport. Il assure le trajet domicile/Vibraye ou domicile/base de loisirs, et retour. <p>le transport permet aux enfants d'assister aux concerts organisés à l'initiative de l'EMI (Ecole de Musique Intercommunale) sur le territoire, dans le cadre scolaire</p>	<p>Compétences scolaires : exclusivement</p> <p><u>Soutien</u> au Réseau d'Aides Spécialisées (RASED), au profit des seuls enfants demeurant sur le territoire du Pays Calaisien</p> <p><u>Soutien</u> à la Classe d'Intégration Scolaire (CLIS), au profit des seuls enfants demeurant sur le territoire du Pays Calaisien</p> <p><u>Soutien</u> aux sections sportives de l'Education Nationale</p> <p><u>Soutien</u> aux dépenses du matériel médical, défini par délibération lors du vote du budget</p>
<p>Développement de la formation musicale</p> <p>développement de la formation musicale sur le territoire par l'investissement et le fonctionnement relatifs à une école de musique dont le siège sera sur la CdC.</p>	<p>Nouvelles technologies de l'information et de la communication</p> <p>Acquisition et mise à disposition d'un parc informatique au profit des écoles maternelles et primaires publiques (y compris la maintenance, l'assurance, les frais d'abonnement et d'accès à Internet).</p> <p>création et gestion d'un réseau Intranet communautaire</p>
<p>Gestion d'une aire d'accueil destinée aux gens du voyage</p> <p>création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage.</p>	<p>Fourrière animale</p> <p>Création, gestion et entretien de la fourrière animale</p>
<p>Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au 1 de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales</p>	<p>Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévus au I de l'article L 1425-1 du CGCT.</p>